

À Propos du Tri

Le journal du SMICTOM de la Bièvre

Le mot du Président

Trions encore plus et encore mieux !

L'année 2024 a permis d'harmoniser à l'échelle du territoire du syndicat les consignes de tri qui je l'espère feront office de format définitif du geste de tri à pratiquer en France sur le long terme. Faciliter, simplifier, sont les maîtres mots de ce changement qui a permis de booster les tonnages collectés et recyclés des emballages/papiers (multimatériaux).

Dans ce bulletin annuel, vous trouverez les grands chiffres de l'année 2024, des données encourageantes au niveau des tonnages collectés et triés et ce sur chaque communauté de communes adhérentes au SMICTOM. J'en veux pour preuve l'augmentation du taux de recyclage.

Nous sommes sur une dynamique avérée statistiquement que nous suivons d'année en année et celle-ci doit perdurer.

Néanmoins, des efforts restent à faire, nous savons qu'il subsiste encore une quantité non négligeable de recyclables (acier, verre, plastique, carton, aluminium...) dans les ordures ménagères, oui je parle bien de la poubelle grise !!!

Au niveau de notre territoire ou à l'échelle nationale, nous

constatons encore 30% de matériaux à recycler dans la poubelle grise, il nous reste donc du chemin à parcourir pour inciter une partie de la population française à trier.

Une fois ce constat réalisé, une seule ligne de conduite doit nous animer, nous, collectivités en charge du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) : sensibiliser, communiquer, faire de la pédagogie, inciter, convaincre et contraindre s'il le faut.

Nous continuons à accompagner nos Communautés de Communes adhérentes qui sont en charge de la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages/papiers et verre) pour lutter contre les erreurs de tri et les déchets abandonnés. Ces dernières années les campagnes de communication se sont avérées bénéfiques sur les tonnages d'emballages collectés, il faut continuer ainsi en accompagnant les usagers de notre territoire.

Le monde des déchets est en perpétuelle évolution, les filières de recyclage se structurent et s'implantent durablement, que ce soit en France ou en Europe, par le biais de politiques publiques ciblées et vitales pour l'avenir des filières. C'est une volonté politique forte du SMICTOM, d'acter contractuellement l'obligation de recycler en France et en Europe les matériaux collectés

sur notre territoire.

La prévention est une compétence transversale que chaque collectivité se doit d'impulser au niveau de son échelle d'action envers sa population. L'exemple des biodéchets avec le compostage individuel et collectif est aujourd'hui quelque chose d'ancré sur le territoire, piloté et développé par vos communautés de communes.

Nos traditionnelles Portes Ouvertes se dérouleront le samedi 27 septembre, alors n'hésitez pas à venir nous rendre visite. Toute l'équipe du SMICTOM et ses exploitants seront ravis de vous accueillir et de vous expliquer le fonctionnement des installations ainsi que le parcours des différents types de déchets. Vous pourrez rencontrer les acteurs du monde des déchets et bénéficier d'informations éclairées sur le recyclage des matières.

Nous sommes tous acteurs de nos achats et pouvons agir à notre échelle pour réduire, trier et valoriser les déchets que nous produisons chaque jour.

Je vous souhaite à toutes et tous une agréable lecture.

André Gay
Président

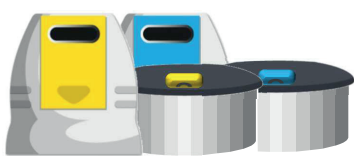
Synthèse des performances 2024 SMICTOM DE LA BIÈVRE

Population desservie : 108 905 habitants (+ 0,7 %)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM pour ses adhérents : 35 876 tonnes (- 3 %)

En 2024, le SMICTOM a recyclé plus d'emballages et moins de verre, traité et enfoui plus d'ordures ménagères et moins de refus de déchèterie.

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



4 182 tonnes
traitées

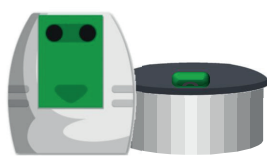
↑ **+ 6,3 %**

38,4 kg
par habitant

↑ **+ 5,6 %**

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Habitat Mixte à dominante rurale **46 kg/habitant**

EMBALLAGES EN VERRE



3 920 tonnes
traitées

↓ **- 1,7 %**

35,9 kg
par habitant

↓ **- 2,3 %**

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Habitat Mixte à dominante rurale **36 kg/habitant**

ORDURES MÉNAGÈRES



19 942 tonnes
traitées

↑ **+ 0,8 %**

183,1 kg
par habitant

↑ **+ 0,1 %**

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Habitat Mixte à dominante rurale **186 kg/habitant**

REFUS DE DÉCHÈTERIE



7 832 tonnes
traitées

↓ **- 14,4 %**

71,92 kg
par habitant

↓ **- 15,0 %**

LE TRI PROGRESSE, CONTINUONS ENSEMBLE !

Cette année, les performances de tri sont en nette amélioration. Grâce au passage au mélange des emballages et des papiers, trier devient plus simple et plus efficace. Désormais, tous les emballages se déposent dans le même bac, sans se poser de questions ! Les centres de tri du territoire sont équipés pour séparer les matériaux.

Alors, n'hésitons plus : mélanger les emballages et les papiers, c'est bien trier !

► Pour tous les chiffres et les évolutions par type de déchet, consultez le rapport annuel disponible sur notre site internet.

Trop de recyclables dans la poubelle noire !

Et si on changeait ça ensemble ?

► Pourquoi bien séparer les déchets recyclables des ordures ménagères ?

Aujourd'hui encore, **33 % des déchets jetés dans les sacs noirs pourraient être recyclés**. Un vrai gaspillage ! Papiers, cartons, plastiques (pots de yaourt, bouteilles, sachets...), tous ces emballages ont une seconde vie... à condition d'arriver au bon endroit : **le bac jaune** !

► Ce que ça coûte... à la planète et à la collectivité

Ordures ménagères



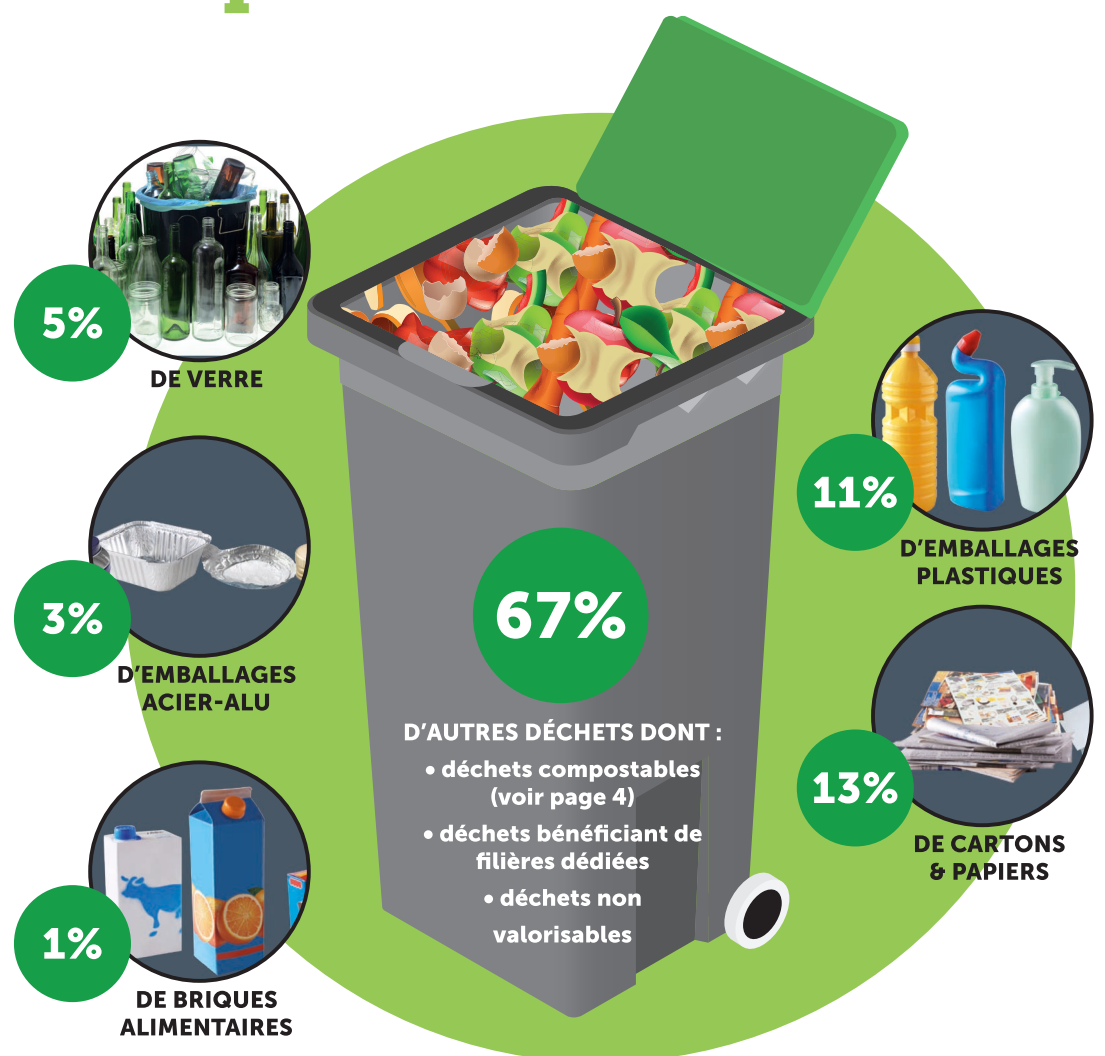
60 €
/ habitant
/ an

**tri des emballages/
papiers**



12 €
/ habitant
/ an

Données 2023 Auvergne Rhone Alpes Mixte Rural



Chiffres issus d'une campagne de caractérisations simplifiées des ordures ménagères du SMICTOM de la Bièvre réalisée par Léko fin juin 2024 et sur des moyennes de poids d'emballages standard.

UN EMBALLAGE JETÉ DANS LA POUBELLE NOIRE COÛTE 4 FOIS PLUS CHER À COLLECTER ET À TRAITER QUE S'IL ÉTAIT TRIÉ CORRECTEMENT !
TRIONS MIEUX, C'EST BON POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LE PORTEFEUILLE COLLECTIF.



C'EST QUOI EXACTEMENT UN EMBALLAGE ?

Un emballage, c'est ce qui contient, protège ou présente un produit. Une fois le produit utilisé, l'emballage doit être correctement trié.

► Exemples : bouteilles, barquettes, boîtes, briques, sachets...

Journée découverte du circuit des déchets

Vendredi 26 sept. de 14h à 17h

et samedi 27 sept. de 10h à 12h et de 14h à 17h



Visite de site
Info recyclage
Spectacle itinérant
Tombola

Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers et Centre de stockage



ENTRÉE GRATUITE

Pour plus de renseignements :

www.smictom-bievre.fr

04 74 53 82 32

113 chemin des Carrières
38260 Penol

N 45° 21.849 E 5° 11.808

LES BONS RÉFLEXES DU TRI

Pour que vos efforts ne soient pas vains !



► **Pas besoin de laver ses emballages plastiques !**

Même s'il est tentant de rincer les emballages avant de les jeter, ce geste est à éviter. Il consomme de l'eau et de l'énergie inutilement.



RÉFLEXE : BIEN VIDER SES EMBALLAGES, SANS LES LAVER.



► **Ne pas emboîter ou imbriquer les emballages**

Imbriquer un pot dans une barquette ? Mauvaise idée ! Les machines de tri ne les reconnaissent pas correctement, et ils risquent d'être écartés.



RÉFLEXE : METTRE SES EMBALLAGES VIDES ET SÉPARÉS DANS LE BAC.



► **Pas de sacs fermés dans le bac jaune**

Les emballages doivent être jetés en vrac. Dans un sac fermé, ils ne seront pas triés ni recyclés.



RÉFLEXE : METTRE LES EMBALLAGES EN VRAC, DIRECTEMENT DANS LE BAC.



► **Seuls les emballages vont dans le bac jaune, pas les objets !**

Un jouet cassé, une baignoire, une brosse à dents... Ce ne sont pas des emballages, même s'ils sont en plastique ! Ils ne sont pas recyclables dans le bac jaune.



RÉFLEXE : NE JETER QUE LES EMBALLAGES, JAMAIS LES OBJETS.

Cap sur les nouveaux plastiques !

Le tri s'élargit :

► DE NOUVEAUX EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE

Depuis l'extension des consignes, tous les emballages plastiques se trient, y compris ceux dits « flux de développement » : pots, barquettes, films plastiques...

Ces emballages autrefois exclus du tri sont désormais pris en charge grâce au travail des collectivités, comme le SMICTOM de la Bièvre, zone test depuis 2012.



#triTonPot

TOUTES LES
BARQUETTES ET
TOUS LES FILMS
D'EMBALLAGE



► Quel est le parcours de ces nouveaux plastiques ?

Des emballages à la matière recyclée, tout un circuit bien rôdé

Chaque déchet recyclable suit un circuit précis. Parmi les 4 182 tonnes d'emballages et papiers recyclables triées au centre de tri PAPREC à Chassieu, on compte notamment :

► **133 tonnes de flux développement rigide** ► **122 tonnes de flux développement souple**

Ces emballages sont séparés, regroupés par matière, puis envoyés dans des usines spécialisées pour être recyclés.



Où vont nos déchets triés ?

Grâce à l'évolution des filières et à l'engagement des territoires comme le SMICTOM de la Bièvre, les plastiques issus du flux de développement ont désormais leurs propres circuits de valorisation.

Aujourd'hui, les consignes de tri sont harmonisées dans toute la France et les matériaux collectés localement sont envoyés dans des unités de surtri et de recyclage spécialisées, en France et en Europe.

DESTINATIONS DES FLUX DE DÉVELOPPEMENT



PET barquettes
France



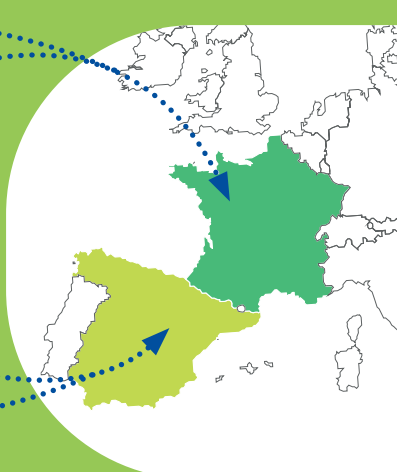
PET COULEURS
France



PS rigide
Espagne



Flux souple
Espagne



Et ensuite ? Place à la régénération du plastique

Une fois triés et envoyés en usine, les plastiques entament une nouvelle transformation. Là, ils sont triés à nouveau, broyés, lavés, fondus, puis transformés en granulés, une matière première prête à être réutilisée.

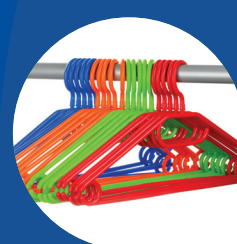


► UNE SECONDE VIE POUR CES PLASTIQUES

RIEN NE SE PERD ! CES GRANULÉS, SERVENT ENSUITE À FABRIQUER UNE GRANDE VARIÉTÉ D'OBJETS DU QUOTIDIEN :



SACS
POUBELLES



CINTRES



COQUES DE
SIÈGE-AUTO



ARROSOIRS

ETC...

Et si on allait plus loin ?

Réduire ses déchets, c'est encore mieux que de devoir les recycler

Trier c'est très bien... mais pour agir encore plus efficacement, il faut aussi s'attaquer à la source du problème : la production même de nos déchets.

C'est tout l'enjeu de la réduction des déchets : limiter ce qui entre dans nos poubelles en modifiant nos habitudes d'achat et de consommation.

Pas besoin d'être parfait : adopter une démarche zéro déchet, c'est avancer à petits pas vers un mode de vie plus sobre, plus réfléchi... et souvent plus économique !



► Réduire



► Refuser



► Réparer



► Réutiliser



À noter dans vos agendas !

Rendez-vous du 22 au 30 novembre 2025
pour la Semaine Européenne de la Réduction
des Déchets, l'occasion d'expérimenter, tester,
s'informer... et commencer autrement.



Découvrez l'ensemble du programme et toutes les dates sur
serd.ademe.fr/participer/actions-pres-de-chez-moi/
ou en scannant le QR code ci-contre !

ET SI RÉDUIRE NOS DÉCHETS... C'ÉTAIT AUSSI RÉDUIRE LA CORVÉE DU TRI ?

En achetant différemment, on génère moins d'emballages, donc moins de tri.

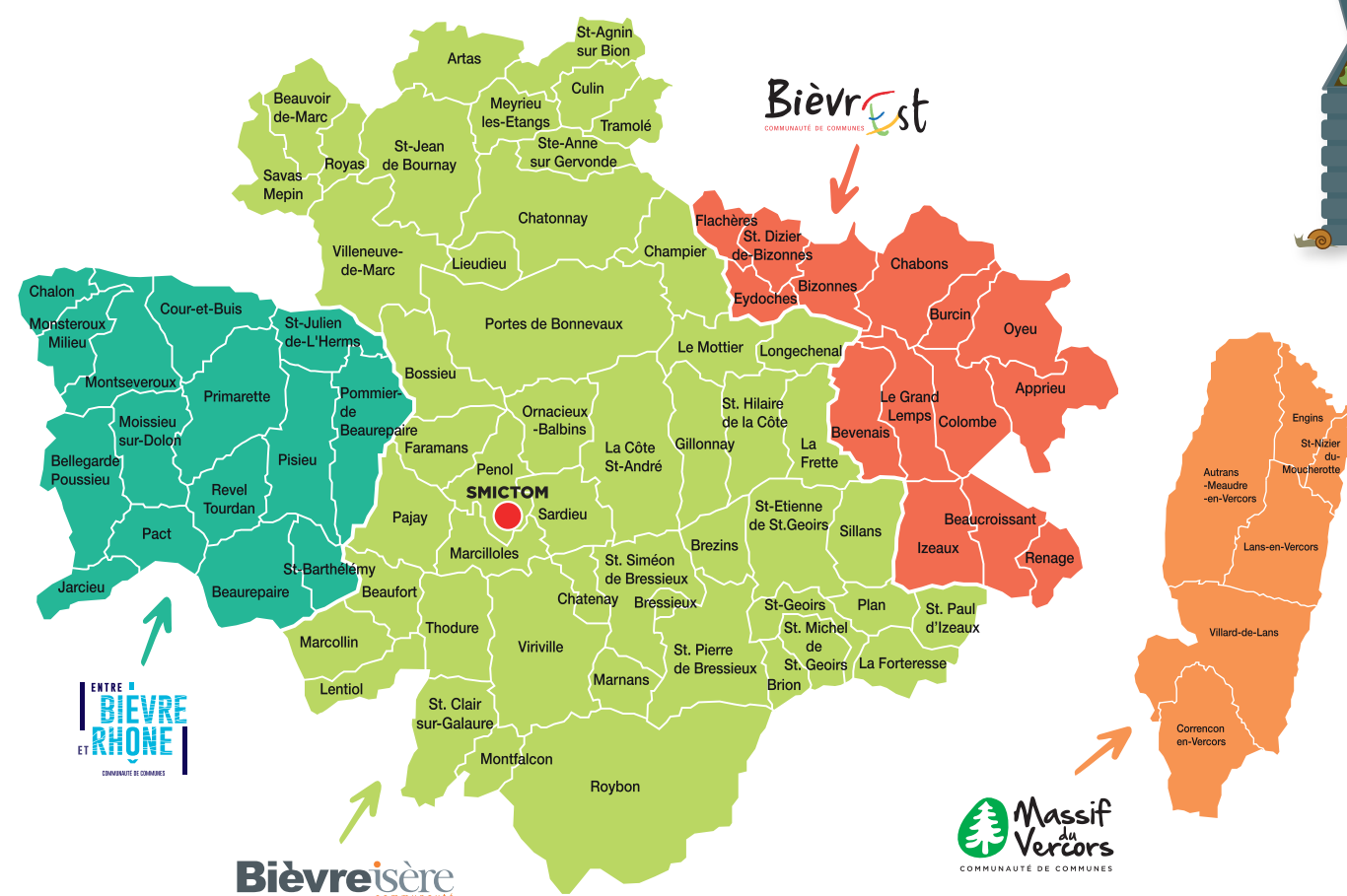
UNE DÉMARCHE GAGNANT-GAGNANT, POUR SOI ET POUR LA PLANÈTE !

► QUELQUES GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN

- Privilégier les produits sans suremballage
- Acheter en vrac, avec ses propres contenants réutilisables
- Composer un panier antigaspi avec une appli comme « Too Good To Go »
- Fabriquer ses produits d'hygiène et de cosmétique
- Emporter une gourde et un sac réutilisable
- Choisir des cadeaux sans déchets : spectacles, repas, billets de cinéma...
- Participer à un atelier « sans papier cadeau »

Le compost, un réflexe pour alléger sa poubelle

Réduire ses déchets, c'est aussi composter à la maison ou en pied d'immeuble



SAVIEZ-VOUS QU'UN TIERS DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES EST COMPOSTABLE ?

Épluchures, marc de café, sachets de thé, fruits et légumes abîmés... tous ces déchets organiques peuvent être transformés en compost, plutôt que de finir à l'enfouissement.

Et ce n'est pas tout !

On peut aussi composter les déchets verts du jardin : feuilles mortes, herbe tondue, petites tailles...

Composter, c'est transformer ces déchets en une ressource utile pour le jardin, tout en allégeant le contenu de la poubelle noire et en réduisant l'impact environnemental.

C'est un geste simple, accessible à tous, qui a un vrai impact au quotidien.

Pour obtenir un composteur ou toute information sur le compostage, contactez votre communauté de communes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Vente de composteur pour les habitants au Pôle de Proximité EBER.

- 28 rue Français 38270 Beaurepaire • ri@entre-bievretrhone.fr • 04 74 84 67 29

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE ISÈRE

Bièvre Isère Communauté propose d'obtenir une subvention pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

- Toutes les informations sur le site internet de la communauté de commune : www.bievre-isere.com/les-services/dechets/les-bonnes-pratiques
Renseignements par téléphone au 04 74 20 98 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

Vente de composteur pour les habitants de la communauté de communes.

- Renseignements auprès du service déchets au 04 76 06 10 94

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

Compostage individuel ou collectif.

- Toutes les informations sont sur le site internet de la communauté de communes du Massif du Vercors : www.vercors.org/fr/dechets/composter
04 76 95 08 96



Publication du SMICTOM de la Bièvre • 113, chemin des Carrières - 38260 Penol - Tél. : 04 74 53 82 30 • Rédaction et publication : SMICTOM de la Bièvre
smictom.bievre@smictom-bievre.fr • Conception, rédaction et maquette : agence reciproque.fr • Impression : agence reciproque.fr • Imprimé sur papier 100% PEFC